



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE¹ Boutonne

25 juin 2019 – 9h30 - St-Jean-d'Angély

- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des CLE antérieures
- Rapport d'activités du SAGE et de la CLE 2018
- Tableau de bord de suivi année 2017
- Dossier de demande de labellisation EPAGE du SYMBO
- Questions diverses : Dossier traitement des boues de la commune de Fontenet ; évolution des démarches sur les problèmes d'exploitation forestière ; projet de station thermale à St-Jean-d'Angély ; acquisition du moulin de Saint-Julien-de-l'Escap par le SYMBO

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 16 voix présentes sur 29		
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Mme ALOE Caroline	
	M. Jean-Marie ROUSTIT	
Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella	
	M. ROCHET Bernard	
	M. DUGUY Jean-Luc	
	M. CHAIGNEAU James	
	Mme CHIRON Marie-Claude	
Association des Maires des Deux-Sèvres	M. CACLIN Philippe	
	Mme BOUCHET Jacqueline	
	M. LARGEAU Jean-Claude	
SYMBO	M. EMARD Frédéric	
	M. GARNIER Michel	
	M. BOUFFARD Christian	
	M. REDIEN Claude	
	Mme POINOT-RIVIERE Annie	
EPTB Charente		
SMAEP 4B		
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime		
CDC Vals de Saintonge		
CDC Mellois en Poitou	Mme MIGAUD Magali	

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 5 voix présentes sur 18

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime		
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres		
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M. CHARLES Philippe	
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge		
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M. Jean-Claude PEIGNE	
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes		
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M. DEMARCQ Jean-Louis	
APIEEE		
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)		
Associations syndicales de marais	M. CHASTAING Christophe	
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)		
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne	M. MERLE Roger	
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)		
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes		

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés : 4 voix présentes sur 11

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant	Mme ERABIT Audrey	
Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant		
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	Mme BROUSSEY Manuella	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	Mme VALEMBOIS Laurence	
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant	M. NADAL Frédéric	
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le délégué régional de l'Agence Française de la biodiversité ou son représentant		

Assistaient également à la réunion

BELLICAUD Aurélie - SYMBO
 COUTANTIN Mickaël - SYMBO
 GARREAU Emmanuel – SYMBO
 GIRAUD Patrice – AAPPMA pêcheurs angériens
 GUIBERTEAU Alain - OCEALIA

RETHORET Harold – SYMBO
 SIROT Baptiste – EPTB Charente
 STAUDT Florent – SYMBO
 VOIX Pascal - SYMBO



TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 25/58

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

Secrétaire de séance :

Jean-Louis DEMARCQ, Nature Environnement 17

Le président **M.EMARD**, ouvre la séance à 9h40.
Il propose la désignation d'un secrétaire de séance.
M. DEMARCQ se porte candidat, ce que la CLE valide.

Propos liminaires à la séance :

M. GIRAUDEAU, de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine et membre du collège des usagers, intervient en début de séance pour expliquer que suite aux recours et annulations successives au tribunal administratif de plusieurs autorisations préfectorales en lien avec des projets agricoles, il quitte la table des discussions et la séance de CLE plénière. En effet, les agriculteurs tentent depuis des années d'être dans la concertation, présents dans les réunions, de mener des projets pour réduire les prélèvements d'irrigation et leurs impacts, et avec pour conséquence des projets qui n'avancent, n'aboutissent pas, toujours repoussés ou annulés. Il exprime sa lassitude et ras-le-bol, comme ses prédécesseurs qui ont quittés eux aussi la table des discussions pour les mêmes raisons et sort de la salle à 9h55.

M. DEMARCQ, Nature environnement 17, réagit en disant que c'est facile de se sauver, lui ne s'est jamais sauvé même s'il s'en prend souvent plein la figure.

M. CHARLES, irrigant sur la nappe Infra-Toarcien, indique que M. DEMARCQ cite souvent les petites exploitations de 60-80 ha, qui irriguent 15-20 ha. Beaucoup de ces exploitations ne sont pas reprenables, qui va les reprendre demande-t'il ? Les grandes exploitations céréalières qui sont rendues à 2000 ou 3000 ha. Il dit que M. DEMARCQ n'en parle jamais et demande d'aller regarder combien elles mettent d'intrants, leurs pratiques agricoles.

M. EMARD ajoute que pour ces grosses exploitations, les procès-verbaux des services de l'Etat font partie des charges dans leurs comptes d'exploitation. Il se pose la question de savoir si c'est cela que l'on veut ? Et ne veut pas prendre position.

M. DEMARCQ constate que l'on ne peut parler à deux et se désole du fait que cela fait des années que l'on essaye de discuter pour trouver des solutions afin de diminuer ces volumes qui sont trop importants et qui mettent en péril les milieux. Nous sommes sur un bassin déficitaire ajoute-t'il. Il faut trouver des solutions qui permettent à tout le monde de vivre et entre autres les milieux aquatiques.

M. PEIGNE, Fédération de pêche 79, prend la parole et se dit outré car on est face à une problématique qui s'appelle le changement climatique. Il affirme que l'on travaille sur les effets induits et que l'on peut travailler toute sa vie, investir tout l'argent que l'on a ou pas, on ne résoudra pas le problème. Il faut travailler sur les causes et être méthodique.

M. DEMARCQ répond qu'il faut regarder l'enquête publique [du projet de réserves de substitution]. Les commissaires enquêteurs ont refusé le projet et donné un avis défavorable. S'ils n'avaient pas été crédibles au niveau du tribunal, les juges n'auraient pas été dans leur sens. Il ajoute qu'il y a eu des discussions sur les volumes et que jamais ils [sous-entendu les irrigants] n'ont voulu diminuer les volumes. Sur la Seudre ils ont décidé de revenir sur 5 ans et non 10 ans [pour calculer les volumes].

M. PEIGNE dit qu'avec zéro irrigation, dans 5 ans, dans 10 ans, les effets du changement climatique font que ça ne servira à rien.

M. DEMARCQ lui demande ce qu'il en sait de l'évolution du climat, les causes et les problèmes ? Et en appelle au principe de précaution.

Mme POINOT-RIVIERE, maire de Bernay-Saint-Martin, précise que les scientifiques ont bien étudié les conséquences du changement climatique sur les 100 prochaines années et que cela ne peut être remis en cause. Elle ne remet pas en cause de son côté la nécessité d'économiser l'eau. Elle constate, en tant que maire, que de nombreux agriculteurs font de gros efforts, pas tous mais un bon nombre, pour diminuer leurs consommations d'eau. Si c'est pour les pénaliser après pour les faire diminuer encore plus... Il faut prendre du temps.

M. DEMARCQ précise qu'il y a malgré ces efforts encore des assecs tout le temps.

M. ROCHET rappelle qu'il est à l'origine du SYMBO et du SAGE Boutonne. Quand avec un certain nombre ici il avait été décidé de mettre cela en place, c'était pour trouver une solution aux conflits qui existaient. Et ce qu'il voit aujourd'hui malheureusement, c'est que certains partent et ce n'est pas comme ça que l'on va faire avancer les choses. Et que certains, plutôt que de parler, n'ont trouvé qu'une solution, c'est de passer par les tribunaux et que c'est véritablement un manque de courage.

M. DEMARCQ répond à M. ROCHET qu'il est témoin que depuis 20 ans, on discute que ce soit l'APIEE ou SOS Rivières.



M. ROCHET répond que non « vous ne discutez pas, vous prenez des notes pour mieux nous taper dessus ». La réalité c'est ça. Il dit qu'il est devenu neutre depuis. Il ajoute qu'on ne peut rien faire sans l'humain. Au niveau du projet de la Trézence, il y a eu un très beau travail mais la seule chose oubliée dans l'enquête faite par le département, c'est l'humain. Sur 540 pages, il n'y a rien sur l'humain, ceux qui vivent autour. Il faut que chacun fasse un effort vers l'autre pour vivre. On ne peut pas bloquer le système sur tout.

M. DEMARQCQ dit que parler de la Trézence est intéressant, pour en faire un exemple d'espace classé.

M. ROCHET réagit en disant : qu'est-ce qu'on en a fait de la Trézence pendant toutes ces années ? Il faut que l'homme y vive sur la Trézence. Il demande à regarder tous les efforts qui ont été faits depuis 30 ans ! On ne peut pas changer de monde en 24h. Laisser le temps au temps. Ce qui n'empêche pas de réfléchir, de nous aider, de nous accompagner. Mais pas aller devant les tribunaux.

Mme POINOT-RIVIERE reprend le sujet de la Trézence et est ravie qu'un beau projet se passe là-bas. Sauf que les élus autour n'ont jamais été associés pour donner un avis, jamais été invités, informés et dit que ce n'est pas un exemple.

M. DEMARQCQ évoque la réunion publique de Saint-Loup. Il y en a eu plusieurs et ajoute que c'est le département qui est en charge du projet. Il dit aussi qu'il faudrait plus d'informations dans les CLE, et que pour les projets de réserves il n'y a pas eu la volonté de faire des réunions publiques.

Mme POINOT-RIVIERE répond que ces réunions publiques sont envahies par des opposants et que du coup on ne discute pas, on n'échange pas. Que ce soit sur ce thème-là ou d'autres.

M. ROCHET informe que le projet de plan de gestion de la Trézence sera présenté à son conseil municipal, afin de faire une information aux administrés. Il y a plusieurs milliers de personnes qui vivent autour de la Boutonne, autour de la Trézence et pour autant, tout le monde n'a pas la capacité à venir en réunion publique et à prendre la parole.

M. EMARD réagit en disant que cela fait 20 ans que l'on s'échine, bénévolement, à essayer de faire avancer les choses, à s'en prendre plein la tête parce que ça n'avance pas assez vite. Quand on se retourne, il y a des choses qui ont avancées. Des gens ont fait des efforts et sont aujourd'hui les plus pénalisés, c'est là le problème.

M. DEMARQCQ alerte sur le fait que c'est une vraie catastrophe. Il y a des espèces qui disparaissent, des eaux polluées et invite à regarder l'état des masses d'eau sur la Boutonne. Il n'y a pas d'amélioration.

M. PEIGNE répète son point de vue sur les causes et les effets induits. Il consent que c'est important aussi de protéger les milieux car il est le premier pénalisé. Tout le monde est pour la continuité écologique, lui n'est pas pour car la vie aquatique n'est plus possible. Avec de l'eau stagnante, sans débit, c'est un bouillon de culture où aucune vie n'est possible.

M. DEMARQCQ répond que c'est pour cela que les écolos se battent, pour retrouver un équilibre dans les cours d'eau.

M. PEIGNE dit qu'il y a eu et il y aura toujours des assecs et fait référence à une étude.

M. CHARLES intervient pour dire que beaucoup de choses se sont améliorées. Dans les années 60, la Belle était polluée par deux industries : la laiterie de Celles et l'abattoir Archimbaud. Il n'y avait plus une vie aquatique. Les entreprises se sont mises aux normes et la Belle a retrouvé sa qualité de l'eau d'aparavant. L'entreprise Rhodia à Melle a ses stations d'épuration et investit des sommes considérables. Il espère que la rivière la Légère va retrouver une bonne situation.

M. CACLIN, élu communautaire du Mellois en Poitou, cite M. VINAT un environnementaliste rencontré il y a peu, qui a jugé que la Légère avait retrouvé une bonne qualité depuis les investissements de l'usine. Les gardons à présent remontent la rivière. L'eau est transparente. Si ça ce n'est pas une amélioration !

M. VOIX, technicien rivière du SYMBO, donne un autre témoignage. Lorsqu'il est arrivé il y a 20 ans, il se souvient de stations d'épuration communales, gérées par des collectivités et non des industriels, qui avaient des entrées et sorties directes dans la rivière sans aucun traitement. On ne voit plus ça aujourd'hui.

M. EMARD répète qu'entendre dire qu'il ne se passe rien depuis 30 ans, ce n'est pas possible. Il a des exemples plein la tête et dit que selon lui « la bassine est à moitié pleine ». Sur sa commune, la station d'épuration début des années 2000 n'était plus du tout aux normes niveau rejets. En tant que président du SYMBO, il raconte avoir insisté auprès du syndicat des eaux pour faire des travaux. Le directeur du syndicat des eaux l'a invité à l'ouverture des offres pour la réalisation des travaux sur cette STEP de Saint-Julien-de-l'Escap. Bilan 425 000 € de travaux soit aussi cher presque qu'une station neuve. Aujourd'hui, la station est exemplaire du point de vue des rejets, avec un traitement du phosphore alors que ce n'était pas une obligation pour une STEP de moins de 2000 équivalents habitant.

M. RETHORET rappelle que le rôle de la CLE a été historiquement et reste aujourd'hui un espace où il faut apaiser les conflits. Car on sait qu'avec le changement climatique, il va y avoir plus de tensions sur la ressource en eau, sur la biodiversité. Nous ne sommes pas au bout de nos efforts et pour autant nous sommes obligés d'avancer. Les enjeux nous dépassent et nous avons des choses à faire sur le territoire de la Boutonne. Nous n'y arriverons pas dit-il si on reste sur des postures et des positions très individualistes, si chacun reste dans son camp. Les crises qui sont face à nous, nous démontrent que si on ne travaille pas de façon collective, sur des enjeux communs, on se fera balayer par l'ampleur des enjeux. Il faut malgré les difficultés qui sont devant nous, celles qui perdurent, intensifier notre capacité à travailler ensemble. Il y a des marges de progrès à la fois sur la gestion quantitative, et sur la gestion des intrants et des polluants au niveau qualitatif. Travailler sur l'enjeu climatique, c'est travailler sur l'enjeu du carbone. Ce qui stocke du carbone, ce sont les arbres et les sols. Les sols tels qu'on les cultive aujourd'hui, sont nus quasiment 150 jours par an. Un sol nu est un sol qui ne stocke pas de carbone, qui n'est pas vivant, qui ruisselle et fait du lessivage...

M. DEMARQCQ le coupe en disant que l'on ne refait pas le projet de territoire...



Plusieurs personnes répondent si, et M. RETHORET répète qu'il y a des marges de progrès.

M. EMARD interrompt le débat et propose de voter l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion. Il demande s'il y a des questions ou des demandes de modifications. Il n'y en a pas.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT D'ACTIVITES DU SAGE ET DE LA CLE 2018

M. RETHORET, directeur du SYMBO, rappelle l'objet et le contenu du rapport annuel d'activités du SAGE et de la CLE. Le document a été fourni au préalable aux membres de la CLE au moment de l'envoi de la convocation. Il fait lecture des principaux points du rapport.

F.EMARD, donne la parole à l'assemblée pour des questions.

M. CHASTAING, directeur de l'UNIMA, apporte une remarque relative à l'évolution du SYMBO et sur le statut des associations syndicales de propriétaires de marais. Il a été noté que les AS avaient été sorties des statuts du SYMBO du pour des raisons de FCTVA et de leur statut privé. Il est vrai selon lui que les AS ne sont pas éligibles au FCTVA [ce qui en restant membres aurait empêché le SYMBO de l'être], ce qui justifie pleinement la démarche qui a été faite. Par contre, il précise qu'elles ont un statut public (cf ordonnance de 2004 et loi de 1865). Cela leur confère une place particulière dans la répartition des tâches dans le cadre de la compétence GEMAPI entre collectivités publiques.

M. DEMARCQ évoque l'indicateur de débit à la station de Saint-Julien-de-l'Escap et demande combien de temps faut-il pour fiabiliser la mesure pour la gestion ?

M. RETHORET répond que la station a été installée en avril 2018, avec des campagnes de jaugeages régulières permettant la construction d'une courbe de tarage « resserrée » sur la cible étiage (sous $1 \text{ m}^3/\text{s}$). Des contacts récents ont été pris avec le SPC pour savoir si les données enregistrées depuis, pouvaient être publiées, en complément de la station de suivi au pont Saint-Jacques plutôt dédiée aux crues. La gamme de débits visés étant étroite la courbe de tarage peut être rapidement établie et fiable. Reste au SPC de décider lorsque cela suffisant pour basculer en étiage sur cette station lorsque les débits franchiront la barre des $1 \text{ m}^3/\text{s}$. Ces valeurs, qui n'auront pas valeur règlementaire officielle à ce stade, auront un rôle intéressant pour la gestion. De plus, avec l'EPTB Charente une étude va être lancée pour la détermination d'un débit objectif complémentaire d'étiage (DOC) et d'un débit biologique, sur ce point de mesure dans moins de 2 ans (disposition du SAGE). Ce point de gestion viendra en complément du DOE de Moulin de Châtre pour piloter la partie moyenne de la Boutonne.

M. DEMARCQ précise que le préfet a demandé que les nouveaux seuils de gestion soient proposés dans le cadre des projets de territoire.

M. RETHORET répond qu'au travers du SAGE et de ces actions, la CLE se met en capacité d'organiser la concertation et de faire des propositions.

M. SIROT, directeur de l'EPTB Charente, intervient pour dire que déterminer des débits biologiques sur des bassins comme la Boutonne ou la Charente, notamment dans les estuaires, est très complexe et cela prend du temps. Cela est expérimental même au niveau national. Il ajoute que concernant la plateforme E-tiage, l'EPTB porte en effet le développement pour le suivi, la modélisation des étiages et le partage de scénarios de gestion. Cela est présenté en Commission de suivi du PGE Charente ce jour même. Pour cet outil, un travail avec les syndicats de bassin comme le SYMBO est nécessaire. Il y a beaucoup d'efforts et d'investissements sur ce type d'outil, aussi avec les OUGC, notamment CO'GESTEAU avec qui il y a des échanges de données météorologiques, un ajustement des prélèvements en gestion de crise et de nombreux efforts y compris financiers. Les prévisions liées au changement climatique indiquent des baisses de débits de 20 à 30% selon la démarche Charente 2050, et des baisses ont déjà été constatées sur les 30 – 40 dernières années. Le contexte va être de plus en plus tendu et pas seulement pour la profession agricole. Deux grands producteurs d'eau potable prélèvent directement dans les eaux du fleuve Charente [Agglomération de la Rochelle et Eau 17], soit 40% du volume AEP du département. C'est tout l'enjeu des SAGE de faire travailler l'ensemble des acteurs, avec la profession agricole, pour répondre à ces enjeux. Le statu quo n'est pas tenable, toutes les avancées possibles sont à entreprendre.

M. DEMARCQ considère que c'est le statu quo depuis 20 ans.

M. PEIGNE précise que l'on demande beaucoup d'efforts à la profession agricole, le monde industriel très peu mais ils en font (à Melle notamment), l'AEP en fait, mais on ne parle pas des usagers particuliers, de les sensibiliser.

M. CACLIN, précise que ce n'est pas tout à fait vrai car les données existent dans les syndicats AEP. La référence nationale type était une consommation annuelle moyenne de 120 m^3 (niveau national). Aujourd'hui pour les syndicats proches, c'est plutôt entre 100 et 110 m^3 , donc il y a des économies.

M. BOUFFARD, élu du syndicat AEP du 4B, confirme que sur le Mellois la moyenne est à 90 m^3 par an, avec des écarts importants néanmoins.



M. EMARD confirme que les particuliers en général ont pris conscience du sujet. Il ajoute qu'avec la péréquation de la facture d'eau pour l'assainissement, il constate néanmoins fréquemment le recours à des forages privés dans les propriétés. La multiplication des systèmes de récupération d'eau de pluie témoigne aussi de cette sensibilisation.

Mme MIGAUD, élue CDC Mellois en Poitou, ajoute qu'un travail important a été fait sur les fuites dans les réseaux [d'adduction d'eau] qui avaient des rendements de seulement 60% et maintenant à près de 80%.

M. EMARD abonde en soulignant les efforts et moyens importants déployés par les syndicats d'eau potable sur ce plan.

M. CACLIN ajoute que c'est une obligation.

M. EMARD souligne une réelle prise de conscience, même si certains restent imperméables aux recommandations.

M. BOUFFARD relève le problème du rejet des eaux usées qui sont loin d'être conformes à certains endroits.

Mme MIGAUD précise que ces compétences relèvent maintenant des communautés de communes, que des contrôles sont faits et que chaque particulier qui vend sa maison a une obligation de faire un diagnostic et des travaux de mise en conformité. Donc au fur et à mesure des ventes, les problèmes se résolvent.

M. CACLIN réagit en disant qu'il est regrettable que les politiques des Agences de l'eau ne soient pas les mêmes sur un même territoire [de bassin]. Sur le Mellois (district Adour-Garonne), l'Agence ne finance plus les mises aux normes individuelles alors qu'en district Loire-Bretagne, l'autre Agence finance encore à 30% (50% avant) jusqu'en 2021.

Mme BROUSSEY, Agence de l'eau Adour-Garonne, indique qu'il serait bien de faire un lien plus détaillé dans le rapport à l'avancement des dispositions du SAGE : celles qui sont mises en œuvre dans les délais prévus, celles qui ne le sont pas, expliquer pourquoi, les blocages. Cela permettrait d'apporter des éléments de contexte sur les difficultés rencontrées, soit dans le rapport d'activités, soit dans le tableau de bord. Elle évoque un bilan intermédiaire du SAGE et à quelle échéance ? Ce serait intéressant de l'envisager à mi-parcours de la mise en œuvre.

M. REDIEN précise que le document est très bien réalisé, qui a le mérite de pouvoir être présenté facilement dans les conseils municipaux.

M. EMARD ajoute que cet enjeu de l'appropriation des enjeux de l'eau est important.

M. GARNIER demande par rapport à la législation, à ce que dans les communes soit affichée la capacité de ce qu'ils prennent [en eau], car il y en a qui font des efforts et d'autres pas.

M. EMARD précise que dans le Plan annuel de répartition de l'OUGC (PAR), cela est indiqué, dans l'arrêté préfectoral, qui est affiché en mairie. Il peut être mis en ligne sur le site du SYMBO.

M. EMARD met au vote le rapport d'activité du SAGE 2018.

Il est approuvé à l'unanimité.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – TABLEAU DE BORD DE SUIVI ANNEE 2017

M. GARREAU, co-animateur du SAGE, rappelle que le rapport du tableau de bord du SAGE est édité sous l'ancienne mouture. Le document a été fourni au préalable aux membres de la CLE au moment de l'envoi de la convocation. Il précise qu'une refonte du TB avec de nouveaux indicateurs est en cours pour les prochaines éditions. Il fait lecture des principaux points du rapport.

M. RETHORET précise que la nouvelle mouture est en cours et a fait l'objet d'une réunion avec les services de l'Etat en juin. Un bureau de CLE sera organisé pour en discuter le contenu. De nouveaux indicateurs seront proposés pour être concordance avec les dispositions du SAGE révisé, certains de l'ancien TB seront conservés pour avoir une profondeur historique et une vision large des évolutions (exemple les indicateurs quantitatifs, hydrologiques...). L'idée est de fournir plus qu'un rapport PDF annuel c'est-à-dire, avec l'aide d'un prestataire informatique, un TB interactif sur le site internet du SYMBO. Les données, graphiques, cartes seront ainsi mises à jour de façon plus régulière et dynamique. Il sera donc consultable toute l'année et non une fois par an sous forme de rapport.

Mme BROUSSEY précise qu'il faudra néanmoins un format rapport annuel pour l'analyse des évolutions et le rendez-vous avec la CLE.

M. EMARD met au vote le rapport de tableau de bord 2017.

Il est approuvé à l'unanimité.

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION EPAGE DU SYMBO

M. RETHORET indique que le processus de labellisation du SYMBO en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) finalise l'évolution du syndicat entamée en 2017 avec la fusion des syndicats, en 2018 avec la mise



en place de la nouvelle gouvernance, le transfert de la compétence GEMAPI et le transfert partiel des missions hors GEMAPI (CARO et CDC Vals de Saintonge).

M. CACLIN ajoute que la prise de compétences des missions hors GEMAPI pour la CDC du Mellois en Poitou, est inscrite à l'ordre du jour de leur Conseil communautaire du 8 juillet.

M. RETHORET précise en ce sens qu'à l'issue de cette décision et du transfert au SYMBO, 98% du bassin versant sera couvert par les compétences GEMAPI et hors GEMAPI (animation SAGE et projet de territoire). Le label EPAGE parachève la réorganisation du bassin en donnant un statut d'établissement public, au même titre que l'EPTB a été labellisé en 2007. Cela viendra consolider les compétences du SYMBO en tant qu'EPAGE pour la mise en œuvre opérationnelle du SAGE, du projet de territoire, de la GEMAPI. Le décret de 2015 relatif aux EPAGE et EPTB cadre la répartition des missions. Un nouveau en fin d'année devrait préciser plus avant, en espérant des évolutions législatives sur le renforcement des moyens des EPAGE.

Il présente le dossier de demande à l'écran.

Ce dernier sera adressé une fois finalisé au préfet coordonnateur de bassin, à la Commission planification de l'Agence de l'eau et pour avis aux collectivités et aux CLE. A l'issue de la procédure, le préfet de la Charente-Maritime approuvera par arrêté la modification des statuts, introduisant le caractère d'établissement public. Un vote en Comité syndical du SYMBO sera nécessaire à l'automne.

Les critères de labellisation de l'Etat sont les suivants : transfert intégral de la compétence GEMAPI au syndicat (réalisé), intégration progressive des autres missions « hors GEMAPI » (partiel), taille de bassin suffisante (> 600 km²), territoire hydrographique cohérent sans enclave, syndicat portant des programmes de gestion intégrée (SAGE, projet de territoire, PPG rivières), solidarité financière à l'échelle du bassin (clé surface / population pour les EPCI à FP), adhésion à l'EPTB et grands programmes (PAPI, SLGRI, PGE, inter-SAGE...).

Mme MIGAUD souligne que lors des ateliers Charente 2050 sur le thème des solidarités financières, il a été évoqué le critère de potentiel fiscal.

M. EMARD précise que cela a été pris en compte au moment de la transformation du SYMBO.

M. CACLIN confirme et ajoute que la CDC Vals de Saintonge et la CDC du Mellois en Poitou représentent respectivement 58% et 38% du bassin versant et qu'elles ont des potentiels fiscaux très similaires. Les autres EPCI membres, qui peuvent avoir des potentiels fiscaux plus importants sont très minoritaires. Ce critère n'introduit donc pas de différence dans la répartition des cotisations. Pour le bassin de la Sèvre-Niortaise, avec le poids de la CAN, la situation est différente.

M. EMARD confirme que la différence dans les simulations financières était minime en introduisant ce critère potentiel fiscal.

M. SIROT indique que le SYMBO est le premier syndicat du bassin de la Charente à faire la demande de labellisation, le 2^{ème} à l'échelle Adour-Garonne. L'EPTB est également consulté dans cette démarche. Le directeur confirme que le SYMBO a tout à fait les compétences, le périmètre et la légitimité pour devenir EPAGE. Il précise que depuis 2007 l'EPTB n'a pas eu d'avantages financiers particuliers mais espère en effet que la législation évoluera, pour compenser les désengagements constatés dans la politique de l'eau et pour la mise en œuvre de la GEMAPI. Les EPTB se battent pour obtenir des financements supplémentaires sur des missions qui parfois relèvent des compétences de l'Etat. Un SAGE est une délégation finalement des services de l'Etat aux acteurs locaux pour mettre en œuvre les objectifs, avec des moyens financiers en face qui ne sont pas toujours à la hauteur pour les structures porteuses, qui ont beaucoup de responsabilités.

M. RETHORET ajoute qu'être EPAGE peut donner une meilleure visibilité pour intervenir et participer à l'échelle du grand bassin Adour-Garonne. Jusqu'à peu il n'y avait pas de représentant des EPTB au Comité de bassin, ni pour les présidents de CLE. Cela est essentiel pour nos structures qui ont eu pour objectif de renforcer les moyens humains avec la réorganisation, et qui doivent pouvoir disposer des moyens financiers suffisants pour accélérer, fortement, les politiques et travaux de retour à l'équilibre et les gains sur l'état des masses d'eau. L'étape 2021 de la DCE arrive vite, et l'échéance de 2027 n'est pas loin. Ce sera un moment charnière pour réajuster les politiques et les moyens alloués.

M. CACLIN dit que dans le sens positif, le regroupement permet une meilleure visibilité pour le public. A contrario, on peut se poser des questions sur les politiques de l'Etat qui prélèvent allègrement sur les budgets de l'Agence de l'eau et les factures d'eau potable pour financer d'autres actions que celles de l'eau.

M. RETHORET évoque le rapport du sénateur LAUNAY sur la politique de l'eau, rédigé à la demande de la secrétaire d'Etat à l'écologie pour apporter des éclairages sur la gestion du grand cycle de l'eau et son financement. Il y est écrit clairement que les ponctions de l'Etat sur les budgets des Agences grèvent les perspectives d'atteinte des objectifs communautaires et nationaux dans le domaine de l'eau. Les interventions diverses par ces grands élus, dans les assemblées auront peut-être des chances d'aboutir.

M. CHARLES précise que pour le monde agricole, si malgré tous les dossiers déposés les objectifs de retour à l'équilibre ne sont pas atteints du fait des politiques, des administrations et des associations environnementales, ils reviendront à la gestion d'avant.

M. RETHORET évoque ce problème « à la française » d'attendre d'être au pied du mur pour agir, alors que les crises sont déjà visibles et se profilent encore plus avec le changement climatique. Une réaction collective s'impose. Il faut



entrevoir aussi comment la Commission Européenne appliquera les sanctions en 2027 pour non-respect du bon état ? Avec la directive nitrates en Bretagne, les astreintes se chiffraient en millions d'euros par jour pour non-respect.

M. EMARD ironise en disant que ce qui est rassurant, c'est qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord en ce moment sur le nom d'un commissaire.

M. RETHORET ajoute qu'au-delà des instabilités qui sont devant nous, de tous les scénarios possibles notamment pessimistes, il ne faut pas être dans le statu quo ou défaitistes. L'objectif personnel en tant que directeur, et M. Emard est là depuis bien plus longtemps pour que ça bouge, est que le SYMBO soit un relais et un acteur de terrain pour faire en sorte non seulement que la concertation se passe du mieux possible, et que l'on arrive à faire bouger certaines marges de progrès sur les transitions écologiques, énergétiques.

M. CHARLES évoque le fait que les directives européennes ne sont pas appliquées de la manière dans tous les états membres. En France, la langue française très riche laisse une grande marge d'interprétation et que ce soit dans n'importe quel département, la loi n'est pas appliquée de la manière, exemple en Vendée ou Deux-Sèvres ou Alsace où dans ce dernier on n'entend pas parler de compteurs ou de volumes d'irrigation.

M. EMARD demande s'il y a d'autres questions sur le dossier EPAGE, qui ne nécessite pas de vote, et s'il n'y a pas d'inconvénient à poursuivre la démarche.

Pas de remarque à ce sujet dans l'assemblée.

Mme BROUSSEY ajoute dans un autre registre, qu'il serait intéressant d'inclure en réunion de CLE la présentation de points concrets, projets, programmes d'action pour en informer les membres et améliorer la connaissance.

M. EMARD répond, et il n'arrête pas de le dire, que l'on n'est pas bon dans la communication, pas bon du tout. Il ajoute qu'il faut faire ressortir les actions qui avancent, pas seulement les points qui ne vont pas ou qui n'ont pas avancés comme on l'aurait voulu. Communiquer aussi sur les choses qui avancent et qui vont bien. Il est vrai que quand ça avance, on n'en parle pas forcément ou peu, et pourtant il y a plein de choses.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le traitement des boues sur la commune de Fontenet**

M. EMARD précise qu'il s'agit de l'usine SODITER, ancienne filiale de la SAUR, qui traitait au départ les boues d'épuration de la station de la Rochelle et de la CA Rochelaise. Depuis, ils ont perdu le marché mais ils continuent de traiter les boues du côté de Vouhé sur l'Aunis. Sauf que tout n'a pas forcément été fait dans les clous. C'est sur le site de l'ancien camp de Fontenet, avec les anciens aménagements faits dans le cadre de l'OTAN par l'armée américaine : les réseaux de distribution pour le chauffage, de désinfection, d'assainissement. On voit dit-il apparaître à chaque épisode pluvieux conséquent, une couleur légèrement noirâtre, très régulière, dans le Pontreau affluent de la Nie dont la confluence se situe entre Varaizes et Fontenet. Après de nombreuses remarques les choses ont évolué, mais à la vitesse d'une cagouille avec un frein à main. Un projet avait été déjà refoulé en CODERST il y a quelques années, et un nouveau est passé en CODERST, de façon... sous prétexte d'un permis de construire. La municipalité ne s'en est absolument pas préoccupée, puisque le Maire n'était même pas présent au CODERST, même s'il y a un combat d'arrière-garde sur le permis de construire pour la modification. Ceci étant, c'est une mise en conformité et il lui arrive d'assister aux assemblées générales de « Camp de Fontenet », d'être assis à côté de M. Demarcq et d'être d'accord avec lui, donc rien n'est perdu. Quand c'est trop épais et vraiment trop gros, et quand on voit la détresse de la population sur l'odeur et l'envahissement par les mouches sur la commune, et pas seulement car sur Saint-Julien-de-l'Escap aussi, on se pose des questions. [...]. Ceci dit maintenant pour les boues d'épuration, de par l'arrêté qui a été pris, une augmentation des tonnages et de la zone de collecte est permise.

M. DEMARQCQ précise qu'il peut s'agir d'éléments issus d'abattoirs. Bref c'est assez catastrophique.

M. EMARD ajoute que pour qu'il y ait une telle prolifération de mouches, ça ne peut pas être que des boues d'épuration, c'est qu'il y a autre chose.

M. ROUSTIT précise qu'il a connu la SODITER à l'époque où il y avait une commission organisée par les services de l'Etat, le Département, les associations de défense de l'environnement, et il ne sait pas ce qu'il en advient mais il se souvient qu'ils se déplaçaient sur le site, pour voir ce qu'ils faisaient. L'Etat avait un pouvoir de surveillance.

M. DEMARQCQ indique que pendant trois ans, ils ont essayé de rentrer dans la CSS, cette commission de suivi des sites, en s'adressant à la sous-préfète de l'époque et de fil en aiguille pendant des mois, des années, ils n'ont jamais pu accéder au site. Ni les associations, ni d'autres personnes.

M. EMARD réagit en disant qu'on est bien conscients qu'il faut faire quelque chose des boues de stations d'épuration, mais il faut que ce soit acceptable du point de vue de la population autour, de l'environnement immédiat et en général. Il y a quelques améliorations mais à chaque fois qu'ils se font tirer l'oreille.



M. ROUSTIT ajoute que c'est le boulot de l'Etat.

M. DEMARCQ confirme que c'est le boulot de l'Etat de surveiller et d'exiger et ça n'a pas été fait.

M. ROUSTIT rétorque que ça a été fait au moins pendant 5 ans.

M. EMARD souhaitait informer à ce sujet et dit que le sujet est suivi.

M. DEMARCQ demande si le Président était au courant qu'une visite de police a eu lieu il y a 15 jours, pour faire un constat ?

M. EMARD répond que non, que les gendarmes ne les alertent pas toujours même sur sa commune.

M. DEMARCQ précise qu'il y avait une dizaine de voitures de police qui ont encerclées le site, pour une perquisition. Mais ils n'ont pas pu en savoir plus. Peut-être que l'Etat a pris des dispositions.

M. EMARD répond qu'il n'en sait rien.

- **Le dossier sur les problèmes d'exploitation des peupliers**

M. EMARD rappelle que suite au coup de gueule en CLE et en assemblée du SYMBO, le dossier de l'action collective n'a pas avancé et mis en place car trop compliqué et extrêmement lourd. Par contre à titre individuel, pour en avoir parlé en communauté de communes dans les questions diverses, la presse s'en est ému et un journaliste a publié une page sur Charente-Maritime Sud-Ouest, relative à l'exploitation des bois « à la hussarde ». Il a l'impression que l'entreprise concernée n'a pas forcément bien réagi, du tout, que ça n'a fait ni chaud ni froid. Le représentant avec qui il y a eu moult échanges a rappelé que leur usine consommait 300 000 m³ de peupliers, donc 1000 m³ par jour soit 42 remorques de peupliers. Donc même quand il pleut, quand tout est défoncé, ce n'est pas grave il faut exploiter et alimenter l'usine. Donc sur sa commune, comme ils avaient fait un travail « extraordinaire », il avait donc averti ses collègues sur les communes alentours, pour qu'ils préviennent en cas de chantiers. Il avait bloqué le chargement d'un camion avec son véhicule. Cela ne s'est pas très très bien passé. Le chauffeur a voulu appelé les gendarmes car selon lui il exploitait une récolte. **M. EMARD** a précisé qu'il était sur une voie communale, les patins de la grue sans protection sur le bitume, sans autorisation de voirie, sans panneau... Après ¾ h un acheteur de GARNICA est arrivé, et ça ne s'est pas bien passé non plus, mais rien n'a été cédé. **M. EMARD** a eu depuis un engagement écrit de GARNICA, qui prendra en charge tous les dégâts faits sur la commune, qu'il pourra communiquer. Il pense notamment à Périgné où il y a eu des soucis. Il a parlé d'ailleurs de l'ensemble du bassin à l'entreprise. Il ajoute avoir alerté le label PEFC, qui devait transmettre le cas, mais on ne sait pas où ça en est. Théoriquement, lorsque les exploitants ne respectent pas les termes de la charte PEFC, les bois qui sont exploités ne peuvent pas bénéficier du label PEFC.

Mme POINOT-RIVIERE explique qu'un terrain communal avait été endommagé et elle a appelé pour que ce soit remis en état. L'entreprise a répondu qu'elle ne ferait pas, car le propriétaire devait relire son contrat, la remise en état était à sa charge (propriétaire). Et effectivement, la personne avait signé ce contrat.

M. EMARD et M. CHARLES confirment qu'au bout du bout, c'est le propriétaire de la parcelle qui est responsable.

M. EMARD ajoute qu'il avait bien informé les propriétaires. Il cite l'acheteur de GARNICA, **M. VENTURINI**, a qui il a bien expliqué que dans les réunions d'information et sur la charte peuplier, il y avait deux industriels locaux à savoir : Ets JOUBERT et Ets ARCHIMBAUD, ainsi qu'ALLIANCE FORESTIERE maintenant, qui avaient signé la charte peuplier établie sur la Boutonne. Pour que ce soit applicable et il y a des règles. Etant donné ce qu'ils faisaient sur le terrain, ils seraient suivis de près.

M. CHARLES ajoute à son tour que les propriétaires ont une part de responsabilité et sont liés par un marché. Souvent ils vendent à l'entreprise citée qui achète quelques euros de plus le m³, alors que les autres ont la charte et des obligations de laisser les terrains en bon état.

M. EMARD répond que les prix sont maintenant en train de s'aligner, car les autres exploitants comme ALLIANCE, à la vue des articles de journaux, appellent pour le rencontrer et pour savoir comment intervenir sans qu'il y ait de problème et montrer l'exemple. Systématiquement s'il y a une exploitation forestière, il recommande aux maires des communes, adjoints ou membre de conseil municipal, dès lors qu'il n'y a pas d'autorisation de voirie pour utiliser un chemin communal, il faut le bloquer, l'interdire de travailler. Il a vu des propriétaires pour expliquer que si l'entreprise ne faisait rien, ils seraient en dernier recours responsables. Le CRPF avait donné un modèle de contrat de vente. Cela est bien spécifié car en termes de droit, c'est le propriétaire qui doit donner l'accès à la parcelle et l'emplacement du lieu de stockage des bois. Il précise aussi que les propriétaires de peupleraies sont exonérés d'impôt pour les parcelles de peupliers.

M. GARNIER indique que selon la commission d'urbanisme, normalement les personnes doivent faire une déclaration préalable obligatoire pour la coupe de bois, et personne ne le fait.

M. EMARD pense que c'est obligatoire sur du taillis, du frêne, des aulnes... sur le peuplier ce n'est pas clair.

M. GARNIER ajoute que pour des espaces boisés classés, c'est obligatoire de faire la déclaration préalable.

M. EMARD et Mme POINOT-RIVIERE confirment que oui.

M. EMARD fait une différence pour le peuplier, même en EBC, car il fait l'objet d'une récolte. Attention, il dit préciser un point de droit.

M. DEMARCQ demande si une charte est règlementaire ? Il cite un cas il y a deux ans où des exploitants avaient sorti des peupliers et défoncé les sols car il pleuvait beaucoup. Il avait demandé ce que l'exploitant allait faire pour remettre



en état et avait parlé de la charte. L'exploitant avait répondu que la charte n'avait rien de réglementaire et qu'il ne ferait rien. M. DEMARCQ dit qu'il n'y a aucune règle et pose la question de savoir comment agir ? Sauf pour la boue laissée sur la voie publique où on peut porter plainte.

M. EMARD revient sur la nécessité qu'il y ait une autorisation de voirie.

M. CHASTAING dit que si la charte a été établie, elle est forcément contractuelle, si elle est signée.

M. EMARD espère que suite à l'article dans la presse les travaux vont se faire. Des propriétaires l'ont informé qu'ils avaient vendu du bois à GARNICA. Il a répondu que s'il n'y avait pas d'autorisation, il bloquerait et qu'ils ne sortiraient pas sur les voies publiques, sans discussion.

Mme MIGAUD témoigne pour la commune de Périgné, où l'autorisation de voirie n'a pas été faite et c'est un tort. Il n'y a pas eu d'état des lieux préalable non plus, et les terrains ont été défoncés. Il est difficile de faire reconnaître les dégâts et d'aller au tribunal sans état des lieux. Il a donc été décidé à chaque fois de faire un état des lieux préalable et de sortie de chantier avec photos.

M. EMARD conclut que l'on est présent sur ce dossier.

- **Projet de station thermale de Saint-Jean-d'Angély**

M. EMARD ouvre le sujet en disant qu'il est dommage que la représentante de la Région ne soit pas là. Il a découvert dans les journaux ce projet. Ce serait bien dit-il, il lance un vœu, que la CLE soit associée à ce type de projet.

M. DEMARCQ abonde en disant qu'il pense de même.

M. EMARD en a parlé à Mme le Maire de la ville. Il y a d'autres projets comme les chemins de promenade le long de la Boutonne qu'il a découvert dans la presse.

M. GIRAUD, de l'association de pêche, parle du plan d'eau de Saint-Jean, envasé et s'étonne que personne ne réagisse quand les niveaux d'eau sont baissés de 70, 80 cm en 1h30 cet hiver par les services des voies d'eau. Personne n'a réagi. Lui est contre.

M. DEMARCQ réagit en disant que ce sont des raccourcis. Il évoque la [mauvaise] qualité des vases dans le plan d'eau.

M. GIRAUD répond qu'il n'y croit pas, qu'il faudrait revoir les études de l'époque, dirigées dans un certain sens. Il insiste pour que ce projet soit revu.

M. DEMARCQ répond qu'il n'est pas opposé mais pas n'importe comment.

M. EMARD tempère en disant à M. GIRAUD que lors des baisses de niveau, les techniciens du SYMBO ont été très réactifs sur le sujet et présents.

M. GIRAUD réitère, en disant qu'il a envoyé des courriers association et fédération et qu'il attend les suites.

M. STAUDT, technicien rivière au SYMBO, détaille que cette opération de manœuvre sur le plan d'eau a été faite suite à une étude sur la gestion des niveaux d'eau sur la Boutonne aval. Le bureau d'études qui a travaillé sur le sujet avait mis dans son dossier une phase de test, au niveau des empiètements de Bernouet en abaissant le niveau à certaines cotes, pour voir ce que cela donne sur les écoulements sur la Boutonne et les annexes. Après le test a été fait, de façon peut-être un peu brutale. Il a aussi été fait selon les préconisations du bureau d'études, d'abaisser le niveau d'un seul coup, et après les techniciens ont fait les constatations sur le terrain des problèmes que cela engendre. Donc cela a bien été pris en compte. Le but de cette manœuvre était de réagir à ce qui était proposé sur le protocole, dans le dossier. Chose qui a eu lieu, ça a fait réagir et il y a eu une réunion technique le lendemain avec les services de la mairie. Il ne faut pas considérer ça comme un acte qui va être fait tout le temps.

M. GIRAUD a peur de cela.

M. STAUDT confirme que c'était un test et ils ont bien vu que le test n'était pas efficace. Si jamais il doit y avoir une baisse de niveau sur ce plan d'eau, ça fera par étapes, avec des débits plus importants l'hiver, il y aura des préconisations qui seront prises. C'était une phase de test.

M. EMARD rappelle qu'à l'époque il avait été proposé de mettre un ouvrage mobile à l'autre bout et cela a été complètement abandonné.

M. GIRAUD espère que ce test va faire réfléchir et réagir.

Plusieurs personnes parlent entre elles de la création de ce plan d'eau, à une époque où il n'y avait pas encore la loi sur l'eau...

M. EMARD dit qu'il faut qu'il y ait un courant qui passe dans le milieu du plan d'eau pour éviter qu'il ne s'envase.

M. RETHORET rapporte que le but de ces manœuvres expérimentales de vannes est justement de remuer la vase au fond pour l'évacuer. La gestion des vannes en hiver n'a peut-être pas été assez mobilisée alors que la rivière a la capacité de nettoyer naturellement les fonds sédimentés. Extraire les vases du plan d'eau voudrait dire les mettre en décharge classée. Il faut retrouver une hydraulité dans ce secteur, et il a souvent été vécu comme un paysage calme, de plan d'eau quasi permanent alors qu'il faudrait un marnage plus régulier et que l'on reprenne l'habitude que ce plan d'eau bouge à certains moments. Pas à l'approche de l'étiage évidemment, mais en période hivernale quand il y a des gros coups d'eau et que progressivement cela décape la vase.

M. EMARD affirme que la vase ne va pas s'en aller, avec cette excroissance de terre qui barre le plan d'eau.

M. RETHORET précise qu'il parlait du lit de la Boutonne.

M. EMARD dit que sans être expert en hydraulique la vase se dépose là où les courants sont lents.



M. DEMARCQ ajoute que ça continue de monter.

M. EMARD précise qu'il parlait d'un ouvrage mobile à la sortie au niveau du déversoir et de la buse pour faire des chasses.

- **Acquisition du moulin de Saint-Julien-de-l'Escap**

M. EMARD explique que lors d'une réunion de bureau communautaire, à laquelle il n'a pu participer, il nous a été institué un loyer, alors que l'on était logé gratuitement [bureaux à Fossemagne]. Cela a motivé de chercher un autre logement. Il annonce qu'en tant que Président, il a signé un compromis de vente vendredi dernier, pour l'acquisition de l'ancienne minoterie à l'entrée de Saint-Julien-de-l'Escap, où il y a eu plusieurs fois des expositions. Le siège du SYMBO sera là-bas, il en parlera plus en détail lorsque les choses seront calées. Cela permettra d'avoir un lieu d'exposition et de communication grandeur nature et intéressant. L'acquisition a été arrêtée à 120 000 € hors frais de notaire. Plusieurs personnes évoquent le fait qu'il doit y avoir beaucoup de travaux à faire.

M. EMARD répond que non, pas tant que ça.

A la fin des débats, M. EMARD lance un appel à la profession agricole, pour pouvoir continuer à discuter, même si ce n'est pas facile. Il comprend que ça soit difficile et parle de l'intervention récente de M. Blanchon (président de l'OUGC COGEST'EAU) où il a senti un désœuvrement face à l'évolution des choses.

L'ordre du jour étant épuisé, **F. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 11 heures 30.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD